

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015

### COMPTE RENDU DETAILLE

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU, Maire.

**Etaient présents :** Mohamed AIT IGHIL, Delphine AMELOT, Myriam BARON, Florence BENOIST, Christian BIGOT, Yves BIGOT, Pierre BRETEAU, Marie-France CHEVALIER, Marie-Paule FOURNIER, Jacques GREIVELDINGER, Jean-Yves GUYOT, Huguette LE GALL, Nathalie LE GRAET GALLON, Alain LEHAGRE, Valérie LEVACHER, Yannick MARCHAIS, Nathalie PASQUET, Marc PIERSON, Laetitia REMOISSENET, Sandra TALMON LE BOURHIS, Josuan VALLART, Liliane VINET.

**Absents excusés :** Philippe CHUBERRE (mandataire Alain LEHAGRE), Laurène DELISLE (mandataire Myriam BARON), Eric du MOTTAY (mandataire Pierre BRETEAU), Maxime GALLIER (mandataire Nathalie LE GRAET GALLON), Catherine GICQUEL (mandataire Marie France CHEVALIER), Maïté GILBERT COTIN (Laetitia REMOISSENET), Jean-Christophe MELEARD (Jacques GREIVELDINGER),

Alain LEHAGRE a été nommé secrétaire de séance.

---

#### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Février 2015

**VOTE : UNANIMITE**

**Rappel des Arrêtés du Maire pris en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**VOTE : LE CONSEIL PREND ACTE**

**N° 015/021 FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - BUDGET PRIMITIF**

#### Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget primitif 2015 de la commune, arrêté aux montants suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	2 556 611,00		2 211 000,00	2 211 000,00	2 211 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 641 451,00		4 864 500,00	4 864 500,00	4 864 500,00
014	Atténuations de produits	87 475,00		91 000,00	91 000,00	91 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100 158,00		1 458 500,00	1 458 500,00	1 458 500,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 385 695,00</b>		<b>8 625 000,00</b>	<b>8 625 000,00</b>	<b>8 625 000,00</b>
66	Charges financières	415 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 100,00		22 500,00	22 500,00	22 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	13 500,00		13 500,00	13 500,00	13 500,00
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>		<b>8 843 295,00</b>		<b>9 111 000,00</b>	<b>9 111 000,00</b>	<b>9 111 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 301 551,02		757 000,00	757 000,00	757 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	662 476,98		649 000,00	649 000,00	649 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionneme</b>		<b>1 964 028,00</b>		<b>1 406 000,00</b>	<b>1 406 000,00</b>	<b>1 406 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 807 323,00</b>		<b>10 517 000,00</b>	<b>10 517 000,00</b>	<b>10 517 000,00</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>10 517 000,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent	804 800,00		1 042 000,00	1 042 000,00	1 042 000,00
73	Impôts et taxes	7 966 688,00		7 735 000,00	7 735 000,00	7 735 000,00
74	Dotations et participations	1 659 652,00		1 306 000,00	1 306 000,00	1 306 000,00
75	Autres produits de gestion courante	168 783,00		154 000,00	154 000,00	154 000,00
013	Atténuations de charges	70 000,00		198 000,00	198 000,00	198 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 669 923,00</b>		<b>10 435 000,00</b>	<b>10 435 000,00</b>	<b>10 435 000,00</b>
76	Produits financiers	35 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	6 100,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionne</b>		<b>10 711 023,00</b>		<b>10 467 000,00</b>	<b>10 467 000,00</b>	<b>10 467 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	96 300,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnemen</b>		<b>96 300,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 807 323,00</b>		<b>10 517 000,00</b>	<b>10 517 000,00</b>	<b>10 517 000,00</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>10 517 000,00</b>

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES							A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		65 456,00		231 500,00	231 500,00	231 500,00
204	Subventions d'équipement versées		2 560 303,00		246 000,00	246 000,00	246 000,00
21	Immobilisations corporelles		1 161 845,00		1 930 900,00	1 930 900,00	1 930 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours		1 956 230,00		2 354 600,00	2 354 600,00	2 354 600,00
	Total des opérations d'équipement						
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 743 834,00</b>		<b>4 763 000,00</b>	<b>4 763 000,00</b>	<b>4 763 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		68 000,00				
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées		1 150 000,00		1 244 000,00	1 244 000,00	1 244 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières		500,00				
020	Dépenses imprévues						
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 218 500,00</b>		<b>1 244 000,00</b>	<b>1 244 000,00</b>	<b>1 244 000,00</b>
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)				2 404 000,00	2 404 000,00	2 404 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investir</b>		<b>6 962 334,00</b>		<b>8 411 000,00</b>	<b>8 411 000,00</b>	<b>8 411 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		96 300,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)		2 500 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 596 300,00</b>		<b>1 850 000,00</b>	<b>1 850 000,00</b>	<b>1 850 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>9 558 634,00</b>		<b>10 261 000,00</b>	<b>10 261 000,00</b>	<b>10 261 000,00</b>
							+
							<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
							=
							<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
							<b>10 261 000,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	894 000,00		148 000,00	148 000,00	148 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	717 506,00		2 758 000,00	2 758 000,00	2 758 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 611 506,00</b>		<b>2 906 000,00</b>	<b>2 906 000,00</b>	<b>2 906 000,00</b>
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)	1 923 100,00		1 745 000,00	1 745 000,00	1 745 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 560 000,00				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 483 100,00</b>		<b>1 745 000,00</b>	<b>1 745 000,00</b>	<b>1 745 000,00</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>			<b>2 404 000,00</b>	<b>2 404 000,00</b>	<b>2 404 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>	<b>5 094 606,00</b>		<b>7 055 000,00</b>	<b>7 055 000,00</b>	<b>7 055 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 301 551,02		757 000,00	757 000,00	757 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	662 476,98		649 000,00	649 000,00	649 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 500 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 464 028,00</b>		<b>3 206 000,00</b>	<b>3 206 000,00</b>	<b>3 206 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 558 634,00</b>		<b>10 261 000,00</b>	<b>10 261 000,00</b>	<b>10 261 000,00</b>
					+	
					<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
					=	
					<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 261 000,00</b>

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2015 de la commune, conformément aux documents budgétaires joints.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 4 VOIX CONTRE – 25 VOIX POUR**

**N° 015/022 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Contexte / Rappel :

Dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2015, il revient au Conseil Municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2015.

**Pour 2015, la Municipalité ne souhaite pas augmenter ses taux d'imposition.**

**Il vous est donc proposé d'adopter les taux d'imposition sur une base inchangée par rapport à 2014.**

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DE FIXER** les taux communaux d'imposition 2015 comme suit :

<b>Nature</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux proposés</b>	<b>Produits prévisionnels attendus</b>
Taxe habitation	15 989 000	16,82%	2 689 349,80
Taxe sur le foncier bâti	16 939 000	16,58%	2 808 486,20
Taxe sur le foncier non bâti	281 100	25,14%	70 668,54

Le total des produits attendu est de : **5 568 504,64 €**

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 015/023 FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TABLEAU N° 1**

Contexte / Rappel :

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015 qui intervient ce jour, il vous est proposé d'adopter le versement des subventions aux associations (65743) selon les montants indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
<b>1 - Arts-Culture</b>			
ACCORD EN COEUR	Subvention fonctionnement	600,00	
ATELIER GREGORIEN D'ARTS PLASTIQUES	Subvention fonctionnement	1 200,00	
BAGAD	Subvention fonctionnement	1 300,00	
CERCLE D'OUTRE ILLE	Subvention fonctionnement	1 300,00	
CHORALE VOIX ET HARMONIE	Subvention fonctionnement	700,00	
TERRE D'ART	Subvention fonctionnement	1 100,00	
ASSOCIATION SOUL A DOUCHE	Subvention fonctionnement	150,00	
ASSOCIATION AU COIN D'MA RUE	Subvention fonctionnement	150,00	
<b>TOTAL ARTS CULTURE</b>		<b>6 500,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>800,00</b>
<b>2 - Cadre de Vie - Convivialité</b>			
TRANSPORTS ALTERNATIFS GREGORIENS	Subvention fonctionnement	150,00	
U.N.C. SAINT GREGOIRE	Subvention fonctionnement	900,00	
MOUV.CHRETIEN RETRAITES	Subvention fonctionnement	120,00	
<b>TOTAL CADRE DE VIE CONVIVIALITE</b>		<b>1 170,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>0,00</b>
<b>3 - Education - Enseignement</b>			
MOUV.EUCHARISTIQUE DES JEUNES	Subvention fonctionnement	600,00	
F.C.P.E. (Parents d'élèves)	subvention fonctionnement	500,00	
OCCE PEV ELEMENTAIRE	subvention courante	1 400,00	
OCCE PEV MATERNELLE	subvention courante	600,00	
APEL NOTRE DAME	subvention fonctionnement	500,00	
<b>TOTAL EDUCATION ENSEIGNEMENT</b>		<b>3 600,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>2 000,00</b>
<b>4 - Economie - Insertion</b>			
UNION COMMERCANTS GREGORIENS (UGC)	Subvention fonctionnement	600,00	
<b>TOTAL ECONOMIE ET INSERTION</b>		<b>600,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>1 700,00</b>

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
<b>5 - Loisirs - Détentes</b>			
ASSOCIATION DE YOGA	Subvention fonctionnement	900,00	
ASSOCIATION PHILATELIQUE GREGORIENNE	Subvention fonctionnement	120,00	
ATELIER COUTURE	Subvention fonctionnement	400,00	
ATELIER CREATIF	Subvention fonctionnement	500,00	
ATELIER PATCHWORK GREGORIEN	Subvention fonctionnement	200,00	
CLUB DES RETRAITES	Subvention fonctionnement	2 000,00	
CLUB2I _club informatique	Subvention fonctionnement	900,00	
ENGLISH TODAY	Subvention fonctionnement	450,00	
LIRE A ST GREGOIRE	Subvention fonctionnement	500,00	
MEMOIRE PATRIMOINE ST GREGOIRE	Subvention fonctionnement	600,00	
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	Subvention fonctionnement	150,00	
CLUB FRANÇOIS RABELAIS	Subvention fonctionnement	350,00	
ASSOCIATION PHOTO	Subvention fonctionnement	600,00	
TAÏ CHI CHUAN	Subvention fonctionnement	300,00	
LES JARDINIERS DE LA VICTOIRE	Subvention fonctionnement	700,00	
<b>TOTAL LOISIRS DETENTES</b>		<b>8 670,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>1 100,00</b>
<b>6 - Santé - Solidarité</b>			
ARAM	Subvention fonctionnement	130,00	
<b>TOTAL SANTE SOLIDARITES</b>		<b>130,00</b>	
<b>7 - Jumelages - Echanges</b>			
GRUSS GOTT	Subvention fonctionnement	700,00	
HOLYWELL	Subvention fonctionnement	700,00	
<b>TOTAL JUMELAGES ECHANGES</b>		<b>1 400,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>6 687,00</b>
<b>8 - Associations de Quartiers</b>			
CITE DES JARDINS	Subvention fonctionnement	350,00	
MAISON BLANCHE	Subvention fonctionnement	400,00	
MOULIN D'OLIVET	Subvention fonctionnement	250,00	
VIVRE ENSEMBLE A BELLE EPINE	Subvention fonctionnement	300,00	
RESIDENTS DE LA RICOQUAIS	Subvention fonctionnement	250,00	
ASSOCIATION RESIDENTS DE LA GALERIE	Subvention fonctionnement	200,00	
BIEN VIVRE AU CHAMP DAGUET	Subvention fonctionnement	350,00	
Association de quartier de la Prée	Subvention fonctionnement	200,00	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS DE QUARTIER</b>		<b>2 300,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>0,00</b>

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
<b>9 - Sports - Jeunesse</b>			
<b>TOTAL SPORTS JEUNESSE</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10 - Antennes locales</b>			
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Subvention fonctionnement	900,00	
A.D.M.R.	Subvention fonctionnement	2 000,00	
<b>TOTAL ANTENNES LOCALES</b>		<b>2 900,00</b>	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<b>2 500,00</b>
<b>11 - Conventionné</b>			
ASSOCIATION DE DANSE	Subvention fonctionnement	7 100,00	3 600,00
ECOLE DE MUSIQUE	Subvention fonctionnement	6 000,00	63 736,50
THEATRE DE LA GATERIE	Subvention fonctionnement	7 100,00	5 000,00
SOLID'AGE	Subvention sur projet		2 000,00
TUBA	Subvention fonctionnement	2 010,00	2 280,00
<b>TOTAL CONVENTIONNE</b>		<b>22 210,00</b>	
<i>Provision globale</i>			<b>76 616,50</b>
<b>12 - Divers</b>			
ASSOCIATION DE GESTION FOYER BELLEVUE			10 000,00
INITIATIVE SOLIDAIRE			2 000,00
DISPOSITIF UN JEUNE UN PROJET			2 000,00
Provision Nouvelles associations / Nouvelles demandes			6 300,00
<b>TOTAL PROJETS</b>			
<i>Provision globale</i>			<b>20 300,00</b>

	SUBV. COURANTE	SUBV. SUR CONVENT. OU PROJET
<b>TOTAL 65 743</b>	<b>129 480,00</b>	<b>111 703,50</b>

<b>241 183,50</b>
-------------------



Il vous est proposé d'adopter le versement des subventions aux associations (article 65742) selon les montants indiqués ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBVENTION COURANTE		SUBVENTION SUR CONVENTIONNEMENT OU PROJETS
	NATURE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE	
OGEC NOTRE DAME	Frais œuvre privée : maternelle	137 360,39	
OGEC NOTRE DAME	Frais œuvre privée : primaire	66 091,21	
OGEC NOTRE DAME	Restauration	87 973,05	
OGEC NOTRE DAME	Fournitures maternelles	4 200,00	
OGEC NOTRE DAME	Fournitures primaires	8 904,00	
OGEC NOTRE DAME	Arbres de Noël	710,00	
CLASSE S TRANSPLANTEES 2015	Classes transplantées		3 500,00
U.G.S.E.L. NOTRE DAME (activités périscolaires)	Activités périscolaire	9 520,00	
<i>Provision globale pour conventionnement ou projet ...</i>			<i>3 500,00</i>

	SUBV. COURANTE	SUBV. SUR CONV. OU PROJET
<b>TOTAL 65742</b>	<b>314 758,65</b>	<b>3 500,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 258,65</b>

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ ADOPTER** le tableau des subventions (ARTICLE 65743) présenté dans le cadre de la présente délibération, pour un total de : **241 183,50 euros**

**2°/ ADOPTER** le tableau des subventions (ARTICLE 65742) présenté dans le cadre de la présente délibération, pour un total de : **318 258,65 euros**

**3°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

Ne prennent pas part au vote :

-Comité de jumelage Grüss Gott : P.BRETEAU, M.AIT IGHIL, JY GUYOT, N.PASQUET, M PIERSON, MP FOURNIER

-Comité de jumelage Holywell : M AIT IGHIL, C GICQUEL, A LEHAGRE, N LE GRAET GALLON, L DELISLE, MP FOURNIER

-Association de DANSE : F BENOIST, M AIT IGHIL

-Théâtre de la Gâterie : M AIT IGHIL, N LE GRAET GALLON

-APEL Notre Dame : D AMELOT

-SOLID'AGE : H LE GALL, MF CHEVALIER

-Mémoire et Patrimoine : M GALLIER

-Association Moulin d'Olivet : L REMOISSENET

-Résidents de la Ricoquais : N PASQUET

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget annexe primitif 2015 de la ZAC du Champ Daguet, arrêté aux montants suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général		2 103 942,00		3 090 000,00	3 090 000,00	3 090 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		190 000,00		186 300,00	186 300,00	186 300,00
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante		5,00		10,00	10,00	10,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>			<b>2 293 947,00</b>		<b>3 276 310,00</b>	<b>3 276 310,00</b>	<b>3 276 310,00</b>
66	Charges financières		110 000,00		137 000,00	137 000,00	137 000,00
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>			<b>2 403 947,00</b>		<b>3 413 310,00</b>	<b>3 413 310,00</b>	<b>3 413 310,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)				185 200,00	185 200,00	185 200,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		2 363 286,95		4 834 290,00	4 834 290,00	4 834 290,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct		110 000,00		137 000,00	137 000,00	137 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionneme</b>			<b>2 473 286,95</b>		<b>5 156 490,00</b>	<b>5 156 490,00</b>	<b>5 156 490,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 877 233,95</b>		<b>8 569 800,00</b>	<b>8 569 800,00</b>	<b>8 569 800,00</b>
							+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>							
							=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>							<b>8 569 800,00</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent	3 402 368,00		2 952 000,00	2 952 000,00	2 952 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 402 368,00</b>		<b>2 952 000,00</b>	<b>2 952 000,00</b>	<b>2 952 000,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionne</b>		<b>3 402 368,00</b>		<b>2 952 000,00</b>	<b>2 952 000,00</b>	<b>2 952 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 384 993,60		5 480 800,00	5 480 800,00	5 480 800,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	110 000,00		137 000,00	137 000,00	137 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnemen</b>		<b>6 494 993,60</b>		<b>5 617 800,00</b>	<b>5 617 800,00</b>	<b>5 617 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 897 361,60</b>		<b>8 569 800,00</b>	<b>8 569 800,00</b>	<b>8 569 800,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>8 569 800,00</b>

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**II  
A3**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des opérations d'équipement</b>						
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 180 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 180 000,00</b>		<b>3 800 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (8)</b>					
<b>Total des dépenses réelles d'investiss</b>		<b>2 180 000,00</b>		<b>3 800 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 384 993,00		5 480 800,00	5 480 800,00	5 480 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 384 993,00</b>		<b>5 480 800,00</b>	<b>5 480 800,00</b>	<b>5 480 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 564 993,00</b>		<b>9 280 800,00</b>	<b>9 280 800,00</b>	<b>9 280 800,00</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>9 280 800,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 311 706,05		4 261 310,00	4 261 310,00	4 261 310,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 311 706,05</b>		<b>4 261 310,00</b>	<b>4 261 310,00</b>	<b>4 261 310,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>						
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>		<b>6 311 706,05</b>		<b>4 261 310,00</b>	<b>4 261 310,00</b>	<b>4 261 310,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			185 200,00	185 200,00	185 200,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 253 286,95		4 834 290,00	4 834 290,00	4 834 290,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 253 286,95</b>		<b>5 019 490,00</b>	<b>5 019 490,00</b>	<b>5 019 490,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 564 993,00</b>		<b>9 280 800,00</b>	<b>9 280 800,00</b>	<b>9 280 800,00</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>9 280 800,00</b>

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget annexe primitif 2015 de la ZAC du Champ Daguet conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 4 ABSTENTIONS – 25 VOIX POUR**

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je sou mets à votre approbation le projet de budget primitif 2015 pour le budget annexe des "Onze journaux", arrêté aux montants suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	5 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 000,00</b>		<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>		<b>5 000,00</b>		<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	378 394,95		378 400,00	378 400,00	378 400,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionneme</b>		<b>378 394,95</b>		<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>383 394,95</b>		<b>400 400,00</b>	<b>400 400,00</b>	<b>400 400,00</b>	<b>400 400,00</b>
							+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>							
							=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>							<b>400 400,00</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et vent	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnemen</b>		<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	313 394,95		330 400,00	330 400,00	330 400,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnemen</b>		<b>313 394,95</b>		<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>383 394,95</b>		<b>400 400,00</b>	<b>400 400,00</b>	<b>400 400,00</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>400 400,00</b>

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES							A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
<b>Total des dépenses d'équipement</b>							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses financières</b>							
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)						
<b>Total des dépenses réelles d'investir</b>							
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	313 394,95			330 400,00	330 400,00	330 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>313 394,95</b>			<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>313 394,95</b>		<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>	<b>330 400,00</b>
							+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>							
							=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>							<b>330 400,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	378 394,95		378 400,00	378 400,00	378 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>378 394,95</b>		<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>378 394,95</b>		<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>	<b>378 400,00</b>
						+
						<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
						=
						<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
						<b>378 400,00</b>

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2015 pour le budget annexe des "Onze journaux", conformément aux documents budgétaires joints.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**



## RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

### Contexte / Rappel :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les opérations d'aménagement ou de lotissements doivent être individualisées au sein de budgets annexes, notamment car ces activités sont susceptibles d'être assujetties à la TVA.

Aussi, dans le cadre des opérations d'aménagements du secteur "Centre-Ville", Il vous est proposé de créer un budget annexe "Centre-Ville" à compter du 1er janvier 2015.

### Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la création d'un budget annexe dénommé "Centre-Ville", dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vent.

**2°/ PRECISER** que ce budget annexe suivra la nomenclature M14.

**3°/ SOLLICITER** l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la commune auprès des Services Fiscaux, selon le régime réel normal trimestriel de TVA.

**4°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Contexte / Rappel :

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, je soumetts à votre approbation le projet de budget annexe primitif 2015 du Centre-Ville, arrêté aux montants suivants :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>							<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>							<b>A2</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général			3 116 000,00	3 116 000,00	3 116 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés			25 000,00	25 000,00	25 000,00	
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>				<b>3 141 000,00</b>	<b>3 141 000,00</b>	<b>3 141 000,00</b>	
66	Charges financières			150 000,00	150 000,00	150 000,00	
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>				<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement (5)						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)			150 000,00	150 000,00	150 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionneme</b>				<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>3 441 000,00</b>	<b>3 441 000,00</b>	<b>3 441 000,00</b>	
						+	
						=	
						<b>3 441 000,00</b>	

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionne</b>						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			3 291 000,00	3 291 000,00	3 291 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)			150 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnemen</b>				<b>3 441 000,00</b>	<b>3 441 000,00</b>	<b>3 441 000,00</b>
<b>TOTAL</b>						
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 441 000,00</b>

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**II  
A3**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des opérations d'équipement</b>						
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>						
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
<b>Total des dépenses réelles d'investisser</b>						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)			3 291 000,00	3 291 000,00	3 291 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>
<b>TOTAL</b>						
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 291 000,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Propositions nouvelles	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			3 291 000,00	3 291 000,00		3 291 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>		<b>3 291 000,00</b>
10	Dot.,fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)						
138	Autres sub. d' invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ...(7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	<b>Total des recettes financières</b>						
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>						
	<b>Total des recettes réelles d'investissem</b>			<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>		<b>3 291 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)						
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						
	<b>TOTAL</b>			<b>3 291 000,00</b>	<b>3 291 000,00</b>		<b>3 291 000,00</b>
							+
							<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
							=
							<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
							<b>3 291 000,00</b>

Décision(s) proposée(s) :

1°/ **APPROUVER**, chapitre par chapitre, le budget annexe primitif 2015 du centre-ville conformément aux documents budgétaires joints.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 4 ABSTENTIONS – 25 VOIX POUR**

**N° 015/028    DOMAINE ET PATRIMOINE – ALPHASIS-EDONIA - ACQUISITIONS FONCIERES POUR REALISATION D'UNE BRETELLE D'ACCES – SOCIETE FINAMUR (ZA 221P)**

Contexte / Rappel :

En partenariat avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine (CG35), la commune de Saint-Grégoire a engagé des réflexions sur l'amélioration de la desserte automobile sur le secteur d'Alphasis et d'Edonia.

En effet, l'implantation continue sur cette zone de nouvelles entreprises et notamment du siège de la Banque Populaire de l'Ouest conduit à une augmentation importante des flux automobiles.

Cette situation nécessite donc une optimisation à court terme de la trame viaire et la réalisation d'ouvrages permettant de fluidifier le trafic, notamment aux heures de pointes.

Parmi ces ouvrages, il est prévu l'implantation d'une bretelle d'accès depuis la route de Saint-Malo (RD 137) vers le boulevard de la Boutière. Cette voie nouvelle débouchera sur un carrefour giratoire qui sera également à réaliser.

Ce projet de bretelle d'accès, dessiné par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, nécessite notamment l'acquisition des emprises suivantes :

Référence cadastrale	Emprise estimée nécessaire (m <sup>2</sup> )
ZA 221p	96
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>

Interrogé par la société FINAMUR, crédit bailleur de la parcelle ZA 221, la société LAMOTTE, crédit preneur de la parcelle ci-dessus, a donné son accord par courrier en date du 17 février 2015 sur le principe d'une cession au profit de la commune au prix de 7 €/m<sup>2</sup> correspondant à l'avis de la DGFIP majoré.

Il est donc aujourd'hui proposé l'acquisition par la commune des emprises détaillées ci-dessus pour un montant de 7 €/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 672 €. Les emprises définitives seront arrêtées à l'appui du plan de géomètre.

*Vu l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 06 juin 2014,*

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ AUTORISER** l'acquisition d'une emprise d'environ 96 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section ZA n°221 pour un montant de 7 €/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 672 € correspondant à l'avis de la DGFIP majoré, la société LAMOTTE, crédit preneur de la société FINAMUR, ayant donné son accord par courrier du 17 février 2015. Les frais annexes d'acte et de géomètre sont portés à la charge de la commune.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et les pièces et actes qui en seront la suite ou la conséquence.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 015/029    DOMAINE ET PATRIMOINE – LA BROUSSE – PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT PARTIEL D'UN CHEMIN RURAL ET SA CESSIION ULTERIEURE (CR 305)**

Contexte / Rappel :

La commune a engagé depuis maintenant plusieurs mois une procédure administrative de déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour la création d'un pôle commercial d'intérêt métropolitain dédié à l'automobile et situé au lieudit « la Brosse ».

En parallèle de cette évolution réglementaire, il est envisagé de céder une emprise foncière communale au profit de la société « PBF », permettant ainsi la réalisation du projet de développement économique.

Parmi ces emprises se trouve une partie du chemin rural n° 305 situé au sud des propriétés de la société « PBF », ainsi que plusieurs parcelles appartenant à la Commune de SAINT-GREGOIRE.

Le chemin rural concerné a subi des modifications importantes avec l'implantation de l'axe Rennes-St Malo (RN 137). Il constitue aujourd'hui une impasse et la partie concernée par le déclassement ne dessert que les parcelles appartenant à la société PBF au Nord et à la commune au Sud. Aucun impact n'est à signaler sur les accès des propriétés situées en amont.

Dans la mesure où cette emprise ne présente aucun intérêt particulier pour la Collectivité, il est aujourd'hui proposé de désaffecter partiellement ce chemin rural pour environ 630 m<sup>2</sup> tel que proposé au plan ci annexé par la mise en place de barrières empêchant l'accès aux véhicules automobiles et aux piétons, et d'ordonner une enquête publique en vue de sa cession ultérieure au profit de la société « PBF ».

Etant précisé que Monsieur Jean-Yves DESCOTTES sera désigné comme commissaire-enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ CONSTATER** la désaffectation préalable d'une partie du chemin rural n°305 représentant environ 630 m<sup>2</sup>, en vue de la prescription d'une enquête publique de déclassement.

**2°/ AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à engager et poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITE**

<b>N° 015/030 DROIT DES SOLS – GESTION DES DECLARATIONS ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX (DAACT)</b>
---

Contexte / Rappel :

Par ordonnance du 08 décembre 2005 et décret d'application du 05 janvier 2007, le législateur a réformé la pratique du droit des sols en retirant l'obligation pour les services instructeurs de réaliser une visite de récolement automatique à chaque dépôt d'achèvement des travaux.

Autrefois soumis au régime de la déclaration d'achèvement des travaux (DAT), les pétitionnaires sont dorénavant soumis au dépôt d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

La nuance entre ces deux documents est importante car la DAACT engage dorénavant la responsabilité des pétitionnaires qui affirment avoir réalisé les travaux conformément à l'autorisation administrative qui leur a été délivrée (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

La visite de récolement n'est plus obligatoire suite au dépôt en mairie de la DAACT, hormis plusieurs exceptions :

- Les travaux portant sur un établissement recevant du public (ERP) ;
- Les travaux situés en secteur sauvegardé ou portant sur un bien immobilier inscrit au titre des monuments historiques ;
- Les travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- Etc.

Par décision du conseil municipal du 30 octobre 2007 et malgré les réformes de 2005 et 2007, la commune de Saint-Grégoire avait décidé de maintenir le principe de visites de récolement automatiques à chaque dépôt de DAACT et quelle que soit la nature des travaux ou leur situation.

Il est donc aujourd'hui proposé de revenir sur cette décision afin d'appliquer la règle telle que définie par le législateur et ainsi optimiser la gestion et l'instruction des autorisations liées au droit des sols.

Dorénavant et à chaque dépôt de DAACT, nous proposons que les services communaux n'effectuent plus que les visites de récolement rendues obligatoires par les dispositions du Code de l'Urbanisme et tel que précisé ci-dessus.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DECIDER** conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, de ne plus procéder à des visites de récolement automatiques suite au dépôt d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, mais de n'effectuer que celles rendues obligatoires.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 015/031 CIMETIERE – RETROCESSION DE LA CONCESSION N° 918 - EMBLACEMENT  
35 / F AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT GREGOIRE**

Contexte / Rappel :

Mme LEPAGE née MORAINES Thérèse, titulaire de la concession de terrain n° 918 emplacement 35 / F au cimetière communal, souhaite rétrocéder cette dernière à la commune car elle a déménagé à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).

Compte tenu, d'une part, de l'exhumation de son époux le 25 Février dernier et, d'autre part, du nombre limité de places dans notre cimetière, il est proposé d'accepter la reprise de concession à la date d'échéance annuelle (30 mai 2015) avec remboursement du prorata restant, soit 28 ans.

Le décompte s'établit comme suit : 450 € / 30 X 28 ans = 420,00 €. Ce montant a été accepté par Mme LEPAGE.

Décision(s) proposée(s) :

**1°) APPROUVER** la rétrocession de la concession n° 918 – emplacement 35 / F au profit de la commune de Saint-Grégoire.

**2°) ENTERINER** le remboursement au prorata du temps restant à courir, soit la somme de 420 euros, au profit de Mme Thérèse LEPAGE.

**3°) CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, et M. le Trésorier Principal de l'application de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 015/032 RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION CADRE « MISSIONS OBLIGATOIRES ET  
FACULTATIVES » DU CENTRE DE GESTION**

Contexte / Rappel :

Le centre de gestion de la Fonction Publique territoriale assure, pour les communes affiliées, des « **missions obligatoires** » (*gestion des carrières, organisation des concours et examens...*), qui sont financées par une cotisation de 0,80 % assise sur la masse salariale des agents ; soit, sur la base de la masse salariale 2015, un cout prévisionnel total de 38 900 € pour le budget principal de la Ville de Saint-Grégoire et de 2 970 € pour le budget SAD.

Le centre de gestion développe par ailleurs des « **services facultatifs** » permettant une mutualisation des services et des moyens, notamment concernant le suivi médical des agents, le conseil en matière de recrutement, ou encore l'aide aux agents en difficulté.

La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale et soumise à des conditions tarifaires spécifiques.

La commune de Saint-Grégoire a choisi d'accéder à deux missions facultatives du CDG 35 :

- Le traitement informatique de la paie (avril 2012) : cout total de la mission en 2014, 14 837 €
- La médecine préventive : cout total de la mission en 2014, 6 465 €

Les missions proposées par le CDG 35 sont assurées selon deux modalités différentes :

- Des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité.
- Des missions ponctuelles réalisées au cas par cas et répondant à une demande particulière de la collectivité.

Décision(s) proposée(s) :

**1) AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention générale « Missions facultatives » du Centre de Gestion 35 pour la durée du mandat municipal en cours dans la collectivité, et qui prendra fin au terme de la dernière année civile de ce mandat soit le 31 décembre 2020.

**2) SOLLICITER** le CDG 35 pour la réalisation de la mission facultative « Médecine préventive » et « Traitement des salaires et indemnités » pour la durée du mandat municipal en cours dans la collectivité, et qui prendra fin au terme de la dernière année civile de ce mandat soit le 31 décembre 2020.

La collectivité se réserve la possibilité d'interrompre le recours aux missions « traitement des salaires et indemnités » et « Médecine préventive » à chaque fin d'année civile. La demande de résiliation de la convention de mission facultative « Traitement des salaires et indemnités » et/ou « Médecine préventive » sera effectuée par courrier auprès du CDG 35, au plus tard en début du mois de décembre de l'année N.

**VOTE : UNANIMITE**

<b>N° 015/033 RESSOURCES HUMAINES - ELECTIONS – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)</b>
--

Contexte / Rappel :

L'organisation des élections nécessite de recourir aux services du personnel communal en complément des permanences tenues par des bénévoles pour le bon déroulement des scrutins électoraux.

Ces services peuvent donner lieu, à la discrétion de la collectivité, à récupération sous forme de repos et ou au versement d'indemnités.

La commune de Saint-Grégoire souhaite mettre en place un paiement intégral des heures effectuées (pas de régime de récupération).

Les services ainsi effectués sont rémunérés selon le principe suivant :

- pour les personnels éligibles aux IHTS, versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,
- pour les personnels non éligibles aux IHTS, versement de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE).

L'institution de l'IFCE relève de la compétence de l'organe délibérant de la collectivité.

L'IFCE obéit à une double contrainte :

- calcul d'une enveloppe globale à ne pas dépasser ;
- calcul d'une enveloppe individuelle à ne pas dépasser.

A l'intérieur de ce cadre, la collectivité détermine librement la répartition de l'indemnité entre les agents concernés.

Le tarif horaire proposé est de 22 € bruts non chargés, quel que soit le cadre d'emploi de l'agent concerné.

L'enveloppe prévisionnelle globale affectée à la rémunération des volontaires pour la tenue des scrutins électoraux sera fixée à 10 000 € bruts.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ INSTITUER** une IFCE dont l'enveloppe maximale est fixée à 10 000 euros.

**2°/ FIXER** à l'intérieur de cette enveloppe, la rémunération horaire des agents concernés sur la base de 22 € bruts non chargés ;

**3°/ INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**VOTE : UNANIMITE**



Contexte / Rappel :

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé (jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés, sans emploi au moment de la signature du contrat).

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des filières ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois.

Le salarié bénéficiera d'actions de formation organisées en interne pendant le temps de travail. Certaines formations pourront être assurées par des organismes extérieurs en lien avec la mission locale, visant à lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié et qualifié sera désigné au sein du personnel pour accompagner cette personne au quotidien et assurer son suivi en lien avec son référent.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

La durée minimale de ce contrat de droit privé est de 12 mois et peut être prolongée jusqu'à 36 mois.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ AUTORISER**, Monsieur Le Maire à recruter deux personnes sous dispositif « emploi d'avenir », à temps complet pour intégrer le service « entretien des espaces publics ». Ces contrats visent à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, l'acquisition d'une qualification et d'une expérience dans le domaine des espaces verts. Les deux contrats prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**2°/ INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**VOTE : UNANIMITE**